

Intersyndicale de l'enseignement agricole public de la région Occitanie

À Monsieur le Ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Hôtel de Villeroy
78 rue de Varenne
75349 Paris SP 07

Date : 28 novembre 2022

Objet : Revendications concernant l'enseignement agricole public

Monsieur le Ministre,

Nous avons appris votre venue dans le département du Tarn-et-Garonne le 28 novembre, seulement le 24... Vous avez prévu de rencontrer des élèves de l'enseignement agricole public à cette occasion. La DGSI a proposé par le biais d'une de nos militantes une rencontre avec l'un.e de vos conseiller.es. Service minimum donc... Comme cela a été le cas lors des Assises de l'agriculture et de l'alimentation, le 13 octobre 2022, à Laval, où pendant que vous receviez des représentant.es de la FNSEA, vous renvoyiez une délégation du SNETAP à une rencontre avec votre conseillère... Nous ne répondrons pas à cette "invitation". Cependant nous tenons à vous transmettre quelques motifs de colère au sein de l'enseignement agricole public que les ministres successifs depuis l'élection de M. Macron en 2017 se sont attachés à dégrader.

Le premier sujet qui préoccupe les personnels de l'enseignement agricole public est celui des moyens en postes et dotations horaires. Méthodiquement vos services, conformément aux choix politiques et budgétaires de votre majorité, se sont attelés à réduire le nombre de postes, notamment d'enseignant.es (une quinzaine pour la région Occitanie depuis 2017), en s'appuyant sur un indicateur heures/postes soi-disant trop élevé. Les postes de personnels non-enseignants sont eux aussi notoirement insuffisants : agent.es administratif.ives (par exemple au LPA Narbonne où la dotation est seulement de trois postes), TFR (notamment "informatique, bureautique et audiovisuel") (par exemple à Lavaur), etc. Le déficit de postes est aggravé par la multiplication d'emplois de non-titulaires, pour remplacer des postes de titulaires (par exemple en Éducation physique et sportive au LEGTA de Toulouse-Auzerville), augmentant la précarité des personnels, sans perspective de titularisation.

Les dotations horaires sont "comprimées" au maximum et, quand la baisse ne résulte pas de mesures iniques (application systématique par le SRFD d'un "taux de réfaction" de 1% sur la DGH obligatoire de tous les lycées liée au relèvement des seuils de dédoublement (représentant 6000 heures de DGH dans la région), seuils devenus "indicatifs" et donc non-appliqués (Albi, Tarbes, etc.), prise en compte de seulement la moitié des heures d'accompagnement personnalisé dans le service en

baccalauréat technologique STAV,...), les heures sont retirées par des directions locales mises sous pression, du service des enseignant.es et de l'emploi du temps des élèves ! Les enseignements optionnels (par exemple les sections européennes ne sont dotées qu'à moitié, soit 72 heures au lieu de 144), les heures non-affectées (dont le volume a fortement augmenté), font souvent les frais de ces pratiques. Dans la région Occitanie, le grand jeu de directions locales, fortement couvertes par le SRFD, consiste à minorer le service des enseignant.es (et donc la DGH "consommée") en augmentant le nombre de semaines sur les fiches de service (Albi, Mirande,...).

Vous ajoutez à cette dégradation des conditions de travail des personnels liée aux moyens, les réformes des formations qui mettent à mal les équipes, la compression et la faiblesse des salaires, la volonté du Président de la République d'élever injustement l'âge de départ à la retraite.... et vous devriez comprendre la colère qui anime les personnels.

Le manque de moyens conduit l'autorité académique à avoir une faible ambition en termes d'ouvertures de formations et de développement de l'enseignement agricole public. Les refus d'ouverture sont nombreux (par exemple à Narbonne, Albi, Vic-en-Bigorre pour cette rentrée) et des établissements en difficulté de recrutement (comme Villefranche de Rouergue ou La Canourgue) doivent être plus soutenus et accompagnés. Lors de la réunion du dernier Comité technique régional, le DRAAF n'a pas été en capacité de présenter la carte des formations pour la rentrée 2023...

Parmi les sujets qui préoccupent les collègues, il en est un qui se met progressivement en place, à bas-bruit. C'est ce que vos services ont appelé, par un doux euphémisme, la "semestrialisation" en BTSA, effective à mesure que les diplômes de BTSA sont rénovés. Déjà la construction en "blocs de compétences", répondant à une vision utilitariste de la formation, percute violemment l'attachement à une formation complète des élèves et étudiant.es, mais la "semestrialisation", qui démantèle le cadre hebdomadaire du service des enseignant.es et institue les "diplômes-maison" (100% en CCF), est une attaque frontale contre le statut des enseignant.es et le caractère national des diplômes. Attaque qui accélère la voie de la privatisation de l'enseignement agricole. Les équipes locales ont soi-disant le choix mais c'est un choix contraint (par les difficultés à rester en épreuves terminales) et orienté par l'encadrement (SRFD, inspection, directions locales).

Le Président de la République a annoncé en septembre, unilatéralement, une réforme de l'enseignement professionnel qui s'appliquerait dès 2023 ! Outre le fait que le baccalauréat professionnel de l'enseignement agricole vient d'être rénové, nous tenons à dénoncer ce projet de réforme structurelle des lycées professionnels qui mettrait en grave danger l'avenir scolaire et professionnel des jeunes et engendrerait des suppressions de postes de personnels. L'augmentation de 50 % des PFMP va diminuer d'autant les heures d'enseignement dans l'établissement pour les élèves ce qui compromet gravement leur possibilité de réussir aux examens et de poursuivre leurs études. En outre, cela réduit d'autant les apports disciplinaires. D'abord ceux relatifs à la citoyenneté, alors qu'il s'agit d'un enjeu majeur dans notre société marquée par l'abstentionnisme des jeunes comme des classes populaires aux différentes échéances démocratiques. Ensuite, ceux relatifs à l'émancipation des jeunes, souvent en difficultés, que nous formons : la culture, comme les langues, ne sont pas accessoires ! Enfin, ceux relatifs aux pratiques

professionnelles, apports qui sont nécessaires pour avoir un recul critique permettant de contribuer à une amélioration des pratiques dans les entreprises.

Sous couvert d'autonomie renforcée, des « expérimentations d'établissements » pourront être menées permettant de ne pas respecter les grilles horaires disciplinaires nationales. Pour nous, chaque élève, peu importe son lieu de vie et de scolarité, doit bénéficier des mêmes horaires de cours pour accéder à un même diplôme. Et toutes les disciplines doivent être enseignées car elles jouent toutes un rôle essentiel dans leur formation professionnelle et citoyenne. Le cadre national des grilles horaires doit être maintenu pour garantir des diplômes nationaux assurant une qualification reconnue.

Les fermetures et ouvertures de filières dans les établissements seraient décidées uniquement au prisme des besoins locaux de proximité ce qui, pour nos élèves, va considérablement réduire leur choix de formation. Les enseignant·es seront quant à eux sommé.e.s de se reconverter.

Ce projet de réforme constitue un danger pour l'avenir des élèves et une véritable remise en cause d'un des piliers de l'école Républicaine, l'égalité entre tous les jeunes. Il menace de nombreux établissements, notamment les plus petits qui contribuent au maillage du territoire régional.

Nous tenons à dénoncer les conditions d'emploi de nos collègues accompagnant.es d'élèves en situation de handicap, qui jouent un rôle majeur dans l'inclusion et la réussite de nombre de nos élèves : leur rémunération est d'autant plus indigne qu'il est quasiment impossible qu'elles ou ils soient à temps complet. Ces personnels, particulièrement investis, sont souvent en situation de souffrance, écartelés entre l'intérêt pour leurs missions et l'attachement aux élèves qu'ils suivent d'une part, et la difficulté de vivre de leur salaire de l'autre. Aussi il est urgent de créer un statut de titulaire de catégorie B pour ces agent.es.

Un sujet particulièrement prégnant dans notre région est celui des conditions d'emploi et de travail dans les CFAA et CFPPA. Les rémunérations, basées sur des "protocoles" locaux, y sont très souvent insuffisantes. Malgré cette insuffisance, des pressions s'exercent pour dégrader encore les conditions d'emploi en augmentant le temps de travail (comme ce fut le cas pour les centres CFAA et CFPPA des pays de l'Aude au printemps dernier, projet qui n'est pas complètement abandonné). C'est insupportable ! Vous vous êtes engagé à aller vers un texte harmonisant les conditions d'emploi et de rémunération dans ces centres. Il est plus que temps et nous espérons que les discussions entamées n'ont pas pour seul but d'enterrer les revendications légitimes des personnels de la formation publique agricole par apprentissage et en formation continue !

Pour finir, et en lien notamment avec le point précédent, nous tenons à vous informer de la dégradation du "dialogue social" en Occitanie. Les interventions des représentant.es des personnels, tant localement que régionalement, ne sont pas entendues et sont balayées quasi-systématiquement d'un revers de main, notamment lorsqu'il s'agit de dénoncer des manières autoritaristes de gérer les établissements. Le CHSCT a été entravé à de multiples reprises dans sa compétence d'enquête et, lorsqu'il ne l'a pas été, ses préconisations ont été minimisées ou discréditées par la direction locale (par exemple à Castelnau-le-Lez après l'agression sexiste, physique et verbale, d'une collègue).

Nous exigeons donc :

- des moyens (postes et dotations horaires) à la hauteur des besoins et un vrai plan de développement régional de l'enseignement agricole public, permettant de répondre aux enjeux territoriaux, agricoles, environnementaux et sociaux ;
- la mise en œuvre d'un plan de titularisation permettant à tou.tes, quel que soit l'emploi qu'iel occupe (enseignant.es, formateur.trices, ATLS, Personnels d'éducation et de vie scolaire, AESH, AE,...), son contrat (de droit public ou privé), ou le support budgétaire de sa rémunération (crédits d'État, déconcentrés, budget d'établissement), d'accéder par des voies adaptées au statut de fonctionnaire ;
- le retour aux seuils de dédoublement de 16 et 24 élèves et de leur caractère impératif ;
- l'abandon de l'application systématique par le SRFD d'un "taux de réfaction", à la source, de 1% sur la DGH obligatoire de tous les lycées ;
- l'intégration de toutes les heures d'accompagnement personnalisé dans le service des enseignant.es en Bac STAV ;
- le respect du nombre de semaines indiqué dans les grilles horaires, dans les fiches de service ;
- l'abandon de la "semestrialisation" en BTSA ;
- l'abandon de la contre-réforme du baccalauréat professionnel annoncé par le Président de la République ;
- la création d'un statut de fonctionnaire de catégorie B d'accompagnant.e d'élèves en situation de handicap et dans l'attente, une réelle amélioration de leurs conditions d'emploi (obligations horaires et salaires) ;
- l'adoption d'un texte réglementaire définissant les conditions d'emploi des personnels des centres CFAA et CFPPA, tendant à la parité avec celles des personnels titulaires des lycées, dans l'attente d'un plan de titularisation ;
- une hausse générale des salaires, la revalorisation de 3,5 % du point d'indice étant clairement insuffisante.

Dans l'attente de vos réponses et vous assurant de notre attachement au service public d'éducation, nous vous adressons nos cordiales salutations.

SNETAP-FSU

FO EA

CGT Agri

SUD Rural Territoires

Stéphanie MOLINIER

Emmanuel CHARASSE

Eva ALCANIZ

Christian GEBELIN

Marie-Annick SILVASI

Philippe DUFFAUD